

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 02506

Numéro SIREN : 887 797 512

Nom ou dénomination : PP Yarns & Co

Ce dépôt a été enregistré le 17/10/2022 sous le numéro de dépôt 27660

2022 5 02 7660
CGFormulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SAS PP YARNS (Cumul 202010-202201)			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12.00		
Adresse de l'entreprise : 139 Rue DES ARTS 59100 ROUBAIX			Durée de l'exercice précédent* : _____		
Numéro SIRET* : 8 8 7 7 9 7 5 1 2 0 0 1 1 8			Néant ☐ *		
			Exercice N clos le, 31/01/2022		
			N-1		
			Net 4		
			Net 3		
			Amortissements, provisions 2		
			Brut 1		
			(I) AA		
Capital souscrit non appelé					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 219.28
		Fonds commercial (I)	AH	AI	200 000.00
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	329 323.41
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	58 788.72
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	7 569.10
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	154 692.66
TOTAL (II)		BJ	BK	60 008.00	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	15 504.70
		En cours de production de biens	BN	BO	128 242.94
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	6 745 310.20
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	312 963.74
		Autres créances (3)	BZ	CA	217 682.70
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valcours mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	7 710 574.96	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	173 877.06	
	TOTAL (III)	CJ	CK	988 025.74	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	1 048 033.74	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an	
CP		CR			
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS SAS PP. YARNS (Cumul 202010-202201)		Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 482 000.00)	DA	2 482 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	9 528 000.00		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	141 360.73		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	12151360.73		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	819 830.86		
	Provisions pour charges	DQ	57 298.78		
	TOTAL (III)	DR	877 129.64		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 750 000.00		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	4 825.72		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 472 674.38		
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 232 774.80		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	48 876.60		
	Autres dettes	EA	186 671.91		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)		EC	4 695 823.41		
Ecart de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	17724313.78		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 940 997.69		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SAS PP YARNS (Cumul 202010-202201)								Néant ☐ *	
			Exercice N					Exercice (N - 1)	
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	26828341.32	FB	3 963 574.15	FC	30791915.47	
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF		
		services *	FG	649 646.00	FH	24 396.46	FI	674 042.46	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	27477987.32	FK	3 987 970.61	FL	31465957.93	
	Production stockée*					FM	128 242.94		
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	9 499.90		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	111 191.85		
	Autres produits (1) (11)					FQ	80 639.37		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	31795531.99		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	13912784.32	
Variation de stock (marchandises)*					FT	(4 866 592.20)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(5 977.17)			
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	13943497.97			
Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	190 445.32			
Salaires et traitements*					FY	4 566 691.26			
Charges sociales (10)					FZ	1 681 288.36			
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	60 008.00		
			- dotations aux provisions*			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	988 025.74		
Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	877 129.64				
Autres charges (12)					GE	116 619.14			
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	31463920.38			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	331 611.61			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	106 847.60		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	106 847.60		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	50 452.49		
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	50 452.49		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	56 395.11			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	388 006.72			

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS SAS PP YARNS (Cumul 202010-202201)

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	192 930.28		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	192 930.28		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(192 930.28)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices *		HK	53 715.71		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	31902379.59		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	31761018.86		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	141 360.73		
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont				
	produits de locations immobilières	HY			
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont				
	- Crédit-bail mobilier *	HP			
	- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :				
	facultatives A6				
obligatoires A9					
Dont cotisations facultatives Madelin A7					
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8					
joindre en annexe) :					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Indemnité préjudicielle reprise liquidation PHILDAR SAS		187 500.00			
Ecart de caisses magasins		545.76			
Pénalités de retard sur dettes sociales		4 884.52			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SAS PP YARNS (Cumul 202010-202201)

Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD		KE	KF
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS		KT	KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW	KX
		Matériel de transport *		KY		KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC	LD
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ
	Avances et acomptes			LK		LL	LM
	TOTAL III			LN		LO	LP
	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T
	Autres participations			8U		8V	8W
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés			IP		IR	IS
	Prêts et autres immobilisations financières			IT		IU	IV
	TOTAL IV			LQ		LR	LS
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG		ØH	ØJ
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
				par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence
				1	2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	LV	LW	IX
CORPORELLES	Terrains			IP	LX	LY	LZ
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC
		Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS	MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	MJ	MK	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU	MM	MN	MO
		Matériel de transport		IV	MP	MQ	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	MT	MU
		Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ	NA	NB
	Avances et acomptes			NC	ND	NE	NF
	TOTAL III			IV	NG	NH	NI
	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ	ØU	M7	ØW
	Autres participations			IO	ØX	ØY	ØZ
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés			II	2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E	2F	2G
	TOTAL IV			I3	NJ	NK	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	ØK	ØL	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS SAS PP YARNS (Cumul 202010-202201)Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	CY		EL	EM	EN
Fonds commercial	RE		RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles	PE		PF 1 219.28	PG	PH 1 219.28
TOTAL I	RK		RM 1 219.28	RN	RO 1 219.28
Terrains	PI		PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA	QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	QE 28 104.76	QF	QG 28 104.76
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM 30 683.96	QN	QO 30 683.96
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL II	QU		QV 58 788.72	QW	QX 58 788.72
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	ØN		ØP 60 008.00	ØQ	ØR 60 008.00

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III	NL			NM			NO
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS SAS PP YARNS (Cumul 202010-202201)Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquièmes H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6C	6D
		- corporelles	6E	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	05
		- titres de participation	9U	9V	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SAS PP YARNS (Cumul 202010-202201)										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
		Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
		Autres immobilisations financières	UT	154 692.66	UV	113 132.62	UW	41 560.04			
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	VA								
		Autres créances clients	UX	2 252 150.74		2 252 150.74					
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)	ZI								
		Personnel et comptes rattachés	UY	5 150.00		5 150.00					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	212 532.70		212 532.70					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
		Groupe et associés (2)	VC								
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR								
		Charges constatées d'avance	VS	173 877.06		173 877.06					
	TOTAUX			VT	2 798 403.16	VU	2 756 843.12	VV	41 560.04		
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y								
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z								
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG							
			à plus d'1 an à l'origine	VH	1 750 000.00		1 750 000.00				
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A								
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	1 472 674.38		1 472 674.38					
		Personnel et comptes rattachés	8C	545 309.82		545 309.82					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	329 627.33		329 627.33					
	Etat et autres	Impôts sur les bénéfices	8E	53 715.71		53 715.71					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	208 121.31		208 121.31					
collectivités publiques		Obligations cautionnées	VX								
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	96 000.63		96 000.63					
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J	48 876.60		48 876.60					
		Groupe et associés (2)	VI								
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	186 671.91		186 671.91					
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ								
		Produits constatés d'avance	8L								
TOTAUX			VY	4 690 997.69	VZ	2 940 997.69		1 750 000.00			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	1 750 000.00	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SAS SAS PP YARNS (Cumul 202010-202201)		Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/01/2022				
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	141 360.73			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	7 486.55		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	2 048.00		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	61 098.78	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			
	Amendes et pénalités	WJ	4 884.52	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				XY				
Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE				WL				
Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI				L7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %			I8			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme	WN			
				- Plus-values soumises au régime des fusions	WO			
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3				
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WU	207 746.67			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			WV			
		- imposées au taux de 0 %			WH			
		- imposées au taux de 19%			WP			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW			
		- imputées sur les déficits antérieurs			XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ				
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A				
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX				
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				ZY			
	Majoration d'amortissement*				XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5	
		Zone franche urbaine -TE (44 octies A)	OV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC		
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				XS				
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies F)	Y1			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies G)	YL			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies B)	YB		Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies C)	YC		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies D)	YD						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				XI	116 554.42			
bénéfice (I moins II)								
déficit (II moins I)								
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	116 554.42			
				XO				

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

Désignation

SAS SAS PP YARNS (Cumul 202010-202201)
887797512 IS1

N° 2058-A
1 / 1

31/01/2022

I - REINTEGRATIONS DIVERSES

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS SAS PP YARNS (Cumul 202010-202201)</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis- K5)				K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
Indemnités Fin de Carrière			8X	57 298.78	8Y
Résultat fiscal sur 2058A provisoire au 31/12/2021			8Z		9A 207 746.67
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
Organic			9K	3 800.00	9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	61 098.78	YO 207 746.67
			↓		↓
			ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SAS PP YARNS (Cumul 202010-202201)										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	Réserve légale	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D				Autres réserves	ZD						
	Prélèvements sur les réserves	0E				Dividendes	ZE						
						Autres répartitions	ZF						
	TOTAL I	0F				Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG						
						TOTAL II	ZH						
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N - 1 :	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous traitance				YT	4 803 094.27							
	Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	1 562 077.33		XQ	1 562 077.33							
	Personnel extérieur à l'entreprise				YU	71 879.70							
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	1 348 764.13							
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages				VV								
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	6 157 682.54							
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	13943497.97							
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	98 418.00							
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	92 027.32							
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	190 445.32							
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée				YY	7 698 731.73							
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	4 687 834.22							
DIVERS	Montant brut des salaires *				0B	3 987 952.25							
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				0S								
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%				
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP			Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR				
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies				RH								
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SAS PP YARNS (Cumul 202010-202201)

Néant ☒ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
	①	②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées***

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩							
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪			(A)	(B) (ventilation par taux)	(C)		

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SAS PP YARNS (Cumul 202010-202201)

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou 19 % ❷	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺
	À 19 % ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS SAS PP YARNS (Cumul 202010-202201)</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFIP N° 2059-E 2022

Désignation de l'entreprise : SAS SAS PP YARNS (Cumul 202010-202201)		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/10/2020 et clos le : 31/01/2022		Durée en nombre de mois : 16.00	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	92.00	
Dont apprentis	YF	3.00	
Dont handicapés	YG	1.00	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	31465957.93	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	18 173.87	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	111 191.85	
TOTAL 1	OX	31595323.65	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	951.38	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	9 499.90	
Variation positive des stocks	OD	5 000 812.31	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	5 011 263.59	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	15368312.85	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	10965364.99	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	48 037.14	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	26381714.98	
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	10224872.26
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	10224872.26	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	0	1 / 1 0 / 2 0 2 0 GZ 3 1 / 0 1 / 2 0 2 2
Date de cessation	HR		/ / / / / / / /

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31012022

N° SIRET

8 8 7 7 9 7 5 1 2 0 0 1 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS SAS PP YARNS (Cumul 202010-202201)

ADRESSE (voie)

139 Rue DES ARTS

CODE POSTAL

59100

VILLE

ROUBAIX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1.00

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 20 000.00

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SAS

Dénomination

PHOENIX M

N° SIREN (si société établie en France)

891504607

% de détention

71.00

Nb de parts ou actions

17 720 000.00

Adresse :

N°

6

Voie

all. Saint Eloi

Code Postal

59118

Commune

WAMBRECHIES

Pays

FRA

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31012022

N° SIRET 8 8 7 7 9 7 5 1 2 0 0 1 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS SAS PP YARNS (Cumul 202010-202201)

ADRESSE (voie) 139 Rue DES ARTS

CODE POSTAL 59100

VILLE ROUBAIX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

0

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Certifié Copie.

PP YARNS & CO SAS
139 RUE DES ARTS
69100 ROUBAIX
RCS 887 787 812

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2022

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

PREMIERE RESOLUTION : EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 JANVIER 2022

L'Assemblée Générale, connaissant du rapport de gestion du président de la Société et du rapport du commissaire aux comptes, approuve le bilan et les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 janvier 2022 tels qu'ils lui sont présentés et qui se soldent par un bénéfice de 141.360,73 €.

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal et entrant dans le champ d'application de l'article 39-4 du Code général des impôts pour un montant de 7.486,55 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, décide d'affecter le bénéfice, soit la somme de 141.360,73 €, de la manière suivante :

- Réserve légale	7.068,03 €
- Affectation au compte « report à nouveau »	134.292,70 €
	141.360,73 €

A l'issue de cette affectation, le compte « report à nouveau » s'élève à 134.292,70 €.

S'agissant des comptes du premier exercice clos de la Société, il n'y a donc, par leur approbation, des dispositions de l'art de 243 B5 du CGI.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L.227-10 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport décide d'approuver les termes de ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

REQU GREFFE

07 JUIN 2022

TRIBUNAL COMMERCE
LILLE METROPOLE

Extrait certifié conforme.

PP YARNS & CO SAS
139 RUE DES ARTS
59100 ROUBAIX
RCS 887 797 512



CTN Audit

Membre de CTN Groupe

Synergie Park, 2 rue Louis Neel
59260 LEZENNES
BP 40044 - 59891 LILLE Cedex 9
Tél. 03 59 300 300
Fax. 03 59 300 399

www.ctn-france.fr
contact@ctn-france.fr

PP YARNS & CO

Société par Actions Simplifiée au capital de 2.482.000 €

Siège social : 139 rue des Arts

59100 ROUBAIX

PP YARNS & CO SAS
139 RUE DES ARTS
59100 ROUBAIX
RCS 887 797 512

Certifié conforme.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Relatif à l'exercice de 18 mois clos le 31 janvier 2022

PP YARNS & CO

Société par Actions Simplifiée au capital de 2.482.000 €

Siège social : 139 rue des Arts

59100 ROUBAIX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Relatif à l'exercice de 18 mois clos le 31 janvier 2022

Aux associés de la société PP YARNS & CO,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PP YARNS & CO relatifs à l'exercice de 18 mois clos le 31 janvier 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



Membre de CTN Groupe

Fondements de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 4 août 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valeur de réalisation des stocks

Comme décrit dans la note « 1.4.2 LA PROVISION SUR STOCKS » de l'annexe aux comptes annuels, votre société constitue une provision pour dépréciation des stocks. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par votre société et contrôlé le caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Lezennes, le 13 juin 2022,

Le Commissaire aux Comptes

CTN-AUDIT

Fabien CORNEILLIE

Signé numériquement par
CONNECTIVE NV
Connective eSignatures de
la part de Fabien
CORNEILLIE
Date: 13/06/2022 10:24:13



Membre de CTN Groupe

**Annexe au rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2022**

SAS PP YARNS & CO

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Désignation de l'entreprise : SAS SAS PP YARNS & Co

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12.00

Adresse de l'entreprise 139 Rue DES ARS 59100 ROUBAIX

Durée de l'exercice précédent*

Numéro SIRET* 8 8 7 7 9 7 5 1 2 0 0 1 1 8

Néant *

					Exercice N clos le. 31/01/2022		N-1				
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)			AA								
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC						
		Frais de développement *	CX		CQ						
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	462 305.00	AG	1 219.28		461 085.72			
		Fonds commercial (1)	AH	200 000.00	AI			200 000.00			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	329 323.41	AK			329 323.41			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO						
		Constructions	AP		AQ						
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS						
		Autres immobilisations corporelles	AT	375 114.05	AU	58 788.72		316 325.33			
		Immobilisations en cours	AV		AW						
		Avances et acomptes	AX	7 569.10	AY			7 569.10			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT						
		Autres participations	CU		CV						
		Créances rattachées à des participations	BB		BC						
		Autres titres immobilisés	BD		BE						
		Prêts	BF		BG						
		Autres immobilisations financières*	BH	154 692.66	BI			154 692.66			
	TOTAL (II)			BJ	1 529 004.22	BK	60 008.00		1 468 996.22		
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	15 504.70	BM			15 504.70		
En cours de production de biens			BN	128 242.94	BO			128 242.94			
En cours de production de services			BP		BQ						
Produits intermédiaires et finis			BR		BS						
Marchandises			BT	6 745 310.20	BU	675 062.00		6 070 248.20			
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW						
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 252 150.74	BY	312 963.74		1 939 187.00			
		Autres créances (3)	BZ	217 682.70	CA			217 682.70			
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC						
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE						
DIVERS	Disponibilités	CF	7 710 574.96	CG			7 710 574.96				
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	173 877.06	CI			173 877.06				
	TOTAL (III)		CJ	17 243 343.30	CK	988 025.74		16255317.56			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW								
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM								
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN								
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	18772347.52	IA	1 048 033.74		17724313.78			
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an	CR			
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :				Créances :				

Désignation de l'entreprise		SAS SAS PP YARNS & Co		Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 482 000.00)	DA	2 482 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	9 528 000.00		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	141 360.73		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)		DL	12151360.73	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	819 830.86		
	Provisions pour charges	DQ	57 298.78		
	TOTAL (III)	DR	877 129.64		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 750 000.00		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	4 825.72		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 472 674.38		
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 232 774.80		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	48 876.60		
	Autres dettes	EA	186 671.91		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)		EC	4 695 823.41		
Ecart de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	17724313.78		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 940 997.69		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS SAS PP YARNS & Co

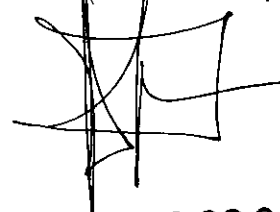
Néant ☐

		Exercice N				Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	26828341.32	FB	3 963 574.15	FC	30791915.47	
	Production vendue	FD		FE		FF		
		FG	649 646.00	FH	24 396.46	FI	674 042.46	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	27477987.32	FK	3 987 970.61	FL	31465957.93	
	Production stockée*					FM	128 242.94	
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	9 499.90	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	111 191.85	
	Autres produits (1) (11)					FQ	80 639.37	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	31795531.99	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	13912784.32	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(4 866 592.20)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(5 977.17)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	13943497.97	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	190 445.32	
	Salaires et traitements*					FY	4 566 691.26	
	Charges sociales (10)					FZ	1 681 288.36	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	dotations aux amortissements*			GA	60 008.00	
			dotations aux provisions*			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	988 025.74
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	877 129.64
	Autres charges (12)					GE	116 619.14	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	31463920.38
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	331 611.61
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	106 847.60	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	106 847.60
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	50 452.49	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	50 452.49
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	56 395.11	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	388 006.72	

Désignation de l'entreprise		SAS SAS PP YARNS & Co		Néant ☐
		Exercice N		Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	192 930.28	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	192 930.28	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(192 930.28)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	53 715.71	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	31902379.59	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	31761018.86	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	141 360.73	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	A5		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	A6		
	facultatives	A7		
obligatoires	A9			
Dont cotisations facultatives Madelin	A7			
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
joindre en annexe :				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Indemnité préjudicielle reprise liquidation PHILDAR SAS		187 500.00		
Ecart de caisses magasins		545.76		
Pénalités de retard sur dettes sociales		4 884.52		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

ANNEXE COMPTABLE DE LA SAS PP YARNS & Co
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 JANVIER 2022

Certifié conforme

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines.

PP YARNS & CO SAS
139 RUE DES ARTS
59100 ROUBAIX
RCS 887 787 512

SOMMAIRE

Renseignements divers	page 2
Principes généraux	page 3
Notes sur le bilan	page 4
Effectif	page 9
Notes sur le compte de résultat	page 10
Autres informations	page 11

RENSEIGNEMENTS DIVERS

➔ SAS AU CAPITAL DE	2 482 000 €
➔ EXERCICE DU 04/08/2020 AU 31/01/2022	
➔ CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES	31 465 958 €
➔ TOTAL DU BILAN	17 724 314 €
➔ RÉSULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE	141 360 €
➔ EFFECTIF MOYEN EXERCICE 2020-2022	92 personnes

PRINCIPES GÉNÉRAUX

- Les comptes sociaux sont établis dans le cadre des dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur en France (Règlement ANC n° 2018-07 du 10 décembre 2018 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général concernant les changements de méthodes, changements d'estimation et corrections d'erreurs-.

Les principes et méthodes comptables retenus sont :

- continuité de l'exploitation
 - permanence des méthodes d'évaluation
 - indépendance des exercices
- Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.
- Faits significatifs :
- Par jugement en date du 1er juillet 2020, le Tribunal de Commerce de Lille Métropole a ouvert une procédure de Sauvegarde à l'égard de la SAS PHILDAR. La procédure de sauvegarde a été convertie en liquidation judiciaire par jugement du tribunal de Commerce de Lille Métropole le 21 juillet 2020. Le tribunal a statué le 22/09/2020, sur la recevabilité de l'offre de reprise émanant de PP Yarns avec prise d'effet au 01/10/2020.
 - L'acquisition pour un total de 2 513 718 € se détaille ainsi :
 - Stocks pour 1 878 718 €
 - Incorporelles pour 600 000 €
 - Corporelles pour 35 000 €

NOTES SUR LE BILAN**1 ACTIF : 17 724 314 €****1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES : 990 409 €.**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les principaux taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

Libellé	Mode Amort-Durée fiscale	Mode Amort - Durée d'usage
- Logiciels	Linéaire – 7 ans	Linéaire – 7 ans

Mouvements sur les actifs

04/08/2020	Acquisitions	Apport	Cession	31/01/2022
	991 628			991 628

Mouvements sur les amortissements

04/08/2020	Augmentation	Apport	Diminution	31/01/2022
	1 219			1 219

Mouvements sur les provisions

04/08/2020	Augmentation	Apport	Diminution	31/01/2022
				0

1.2 MARQUES ET FONDS COMMERCIAL

Il s'agit des marques « Phildar et Pingouin » figurant au bilan pour une valeur totale de 400 000 €

Ces éléments ne font pas l'objet d'un amortissement.

A la clôture de chaque exercice, le fonds commercial et les marques font l'objet d'un test de dépréciation

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur d'inventaire, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence

1.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES : 323 894 €

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les principaux taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

Libellé	Mode Amort-Durée fiscale	Mode Amort - Durée d'usage
- Matériel, outillage et Mobilier	Linéaire – 6 ans	Linéaire – 6 ans
- Matériel informatique	Linéaire – 4 ans	Linéaire – 4 ans
- Agencements	Linéaire – 6 ans	Linéaire – 6 ans
- Travaux d'aménagements	Linéaire – 9 ans	Linéaire – 9 ans

Mouvements sur les actifs

04/08/2020	Acquisitions	Apport	Cession	31/01/2022
	382 683			382 683

Mouvements sur les amortissements

04/08/2020	Augmentation	Apport	Diminution	31/01/2022
	58 789			58 789

Mouvements sur les provisions

04/08/2020	Augmentation	Apport	Diminution	31/01/2022
				0

1.4 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES : 154 693 €

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

	04/08/2020	Acquisitions	Apport	Cession	31/01/2022
Dépôts et cautionnements		154 693			154 693

1.5 ACTIF CIRCULANT NET : 16 255 318 €**1.4.1 LES STOCKS BRUTS : 6 889 058 €**

Les stocks sont évalués selon la méthode du Prix moyen pondéré

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

1.4.2 LA PROVISION SUR STOCK : -675 062 €

La provision sur stock est constituée par la marge négative (prix de vente net inférieur au prix de revient) prévisionnelle dégagée par les articles en stock en magasin ou à l'entrepôt à la date de clôture annuelle.

La provision sur stocks est calculée sur la base de l'écoulement prévisionnel des stocks dans les différents circuits d'écoulement disponibles.

Chaque référence présente en stock fait l'objet d'une estimation annuelle d'écoulement et d'une projection de stock résiduel au 31/01/N+1, auquel est appliqué un taux de dépréciation progressif suivant la volumétrie résiduelle et la saison de mise sur le marché.

1.4.3 LES CRÉANCES NETTES : 2 156 870 €

➔ Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale.

➔ Les créances autres que financières représentent des échéances à moins d'un an.

Ces créances comprennent les produits à recevoir suivant :

➔ Clients facturation à établir clients: 1 182 €

1.4.4 LES VALEURS MOBILIÈRES ET LIQUIDITÉS : 7 710 575 €

Les liquidités en caisse et banques ont été évaluées pour leur valeur nominale.

1.6 COMPTES DE RÉGULARISATION NETS : 173 877 €

→ Les comptes de régularisation sont composés de

- Loyers 52 003 €
- Honoraires 2 400 €
- Assurances 6 913 €
- Informatique 107 548 €
- Divers 5 012 €

2 PASSIF : 17 724 314 €**2.1 CAPITAUX PROPRES 12 151 361 €**

Le capital social est constitué par 24 820 000 actions et toutes les actions confèrent des droits identiques.

La SAS PP Yarns & Co a fait l'objet d'un apport des associés par la souscription de 24 820 000 actions d'une valeur unitaire de 0.50 Euros, incluant une prime d'émission de 0.40 € par actions

En K€	04/08/2020	Augmentation	Apport	Diminution	31/01/2022	Variation
Capital social			2 482 000		2 482 000	2 482 000
Primes d'émission et fusion			9 528 000		9 528 000	9 528 000
Réserve légale						-
Autres réserves						
Report à nouveau						
Résultat de l'exercice		141 361			141 361	141 361
Provisions réglementées						
TOTAL		141 361	12 010 000		12 151 361	

2.2 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES : 877 130 €

Une provision pour risques et charges est constituée dès qu'apparaît un risque ou une charge probable. Ces provisions sont nettement individualisées et résultent d'événements en cours à la clôture de l'exercice.

En K€	04/08/2020	Augmentation	Apport	Diminution	31/01/2022
Provisions pour litiges		819 831			819 831
Provisions retraite		57 299			57 299
Provisions pour risques div.					
TOTAL		877 130			877 130

2.3 DETTES : 4 695 823 €

Exigibilité :

Montant brut	A moins d'un an	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans
4 695 823	2 945 823	1 750 000	

Nature et montant :

Nature	Montant
- Emprunts bancaires	1 750 000
- Dettes financières	
- Dettes commerciales	1 526 376
- Dettes fiscales et sociales	1 232 775
- Autres dettes	186 671
Total	4 695 823

EFFECTIFS

En nombre de personnes présentes au 31 janvier 2022

➔ EMPLOYES.....	19 pers.
➔ AGENTS DE MAITRISE.....	40 pers.
➔ CADRES.....	41 pers.

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT**1 CHIFFRES D’AFFAIRES : 31 465 958 €****2 DETAIL DU RÉSULTAT FINANCIER : 56 395 €**

	<i>CHARGES</i>	<i>PRODUITS</i>
Escomptes obtenus		106 848
Escomptes accordés	50 453	
<i>Résultat financier (- charges + produits)</i>		<i>56 395</i>

3 DETAIL DU RÉSULTAT EXCEPTIONNEL : -192 930 €

	<i>CHARGES</i>	<i>PRODUITS</i>
Indemnité préjudicielle reprise PHILDAR SAS	187 500	
Charges exceptionnelles diverses	5 429	
<i>Résultat exceptionnel (- charges + produits)</i>		<i>-192 930</i>

AUTRES INFORMATIONS**1 ENGAGEMENTS**

Engagements donnés	En €
- Cautions bancaires	
- Loyers :	1 539 493
Moins d'un an	301 882
De 1 à 5 ans	796 314
Plus de 5ans	441 297
- Locations financières :	360 180
Moins d'un an	287 097
De 1 à 5 ans	73 083
Plus de 5ans	0
- Crédits documentaires	0
- Achat de devises à terme	0
Total des engagements donnés	1 899 673

1 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Compte tenu du caractère confidentiel de cette liste, aucune information n'est reprise à ce sujet.

2 ELEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Nous avons déménagé notre lieu de stockage.

Courant mars 2022 tout notre stock de marchandises a été transféré d'Avesnes-le-Comte (62) vers notre nouvel entrepôt à HEM (59).

Concernant l'épidémie de la COVID 19 ainsi que les conséquences liées à la situation en Ukraine, à la date d'arrêté de nos comptes, nous ne sommes pas en mesure de chiffrer précisément l'impact de ces crises sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entreprise au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2023. Néanmoins, à cette date d'arrêté des comptes, dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid 19 et à la situation en Ukraine, nous estimons que la poursuite de l'exploitation de notre entité n'est pas remise en cause